301

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club AMC Issois
N° d'affiliation 1605
Date 27 avril 2014
Lieu Is sur Tille (21)
N° d'épreuve FFM
Organisateur technique J. BONNE
Adresse 69, Bd Pascal
e-mail j.bonne@guinot-electricite.fr
Téléphone 06.17.46.42.78

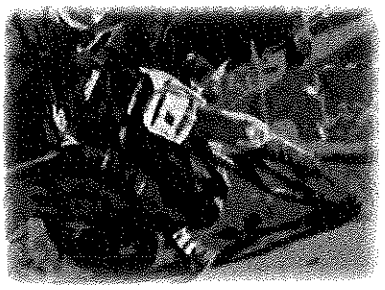

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.
La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course Arnaud BENNER — Licence : 139469
Président du Jury ou Arbitre Dominique ROBERT — Licence : 080775
Membre du Jury Didier BARNAY — Licence : 179273
Membre du Jury Jean - Pierre FOREST — Licence : 010426
Commissaire technique responsable BUFFENOIR Jean - François — Licence : 049319
Responsable du chronométrage Julien MACHERET — Licence : 128132

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Nom	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
MX Kids	8	11	65 - 85	NJ2 ou 3 - engt: 15€ - 30€ si moins de 15 jours avant
Espoirs	12	16	85	NJ3 ou NCA - engt: 35 - 55€ si moins de 15 jours avant
125 cm3	13	pas limité	125 cm3 - 2T	NJ3 ou NCA - engt:35€ - 55€ si moins de 15 jours avant
MX2	13	pas limité	classe 2	NJ3 ou NCA - engt:35€ - 55€ si moins de 15 jours avant
MX1	15	pas limité	classe 3 ou 4	NCA - engt:35€ - 55€ si moins de 15 jours avant
Vétérans	38	pas limité	classe 2,3 ou4	NCA - engt:35€ - 55€ si moins de 15 jours avant
50 cm3	6	7	50 cm3	Démonstrations pendant les pauses
Toutes catégories				Suivant règlement Chpt Bourgogne MX 2014

Engagement :
Site Internet www.engage-sports.com
Contact M. Dominique ROBERT
Adresse 2, Impasse de la Rossignolerie - 18320 BEFFES
Téléphone 02 48 76 55 29
e-mail dom.robert55@orange.fr

Chronométrage :
Location de transpondeur ☐ oui ☒ non
Tarif
Caution 200€

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 09

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui ☐ non
Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

b. Contrôles administratifs

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

c. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical Dct Daniel GARNIER

Nombre de secouristes 10 (2 + 8)

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche Dijon

Temps de trajet (en min) 25

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site Circuit du Montholeux

Adresse

GPS – Latitude (Nord) N47° 30 15

GPS – Longitude (Est) E5° 5 16

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit 2000 m

Largeur minimum de la piste 8 m

Largeur de la grille 42 m

Longueur de la ligne droite de départ 90 m

Nombre de OCP* 17

*Officiels Commissaires de Piste

AMC ASSOCIATION MOTOCLUB ISSOIS IS-SUR-TILLE 21

Capacité (Motos)		Capacité (Quads ou Side-cars)	
Essais : 54	Manche : 45	Essais :	Manche :

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 1 février 2014 Association Moto Club Issois Pdt : J. BONNE 69, Bd Pascal – 21000 DIJON	Date : 10/03/14 Visa 10/2014	Date : 03/04/14 Numéro : 14/0269 FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 AV Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

HORAIRES PRÉVISIONNELS DE LA MANIFESTATION POUR LA JOURNÉE DU 26/04/2014

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
17:00	19:30	Contrôles administratifs	Toutes	
17:00	19:30	Contrôles techniques	Toutes	

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

AMC ISSOIS
ASSOCIATION MOTOCLUB
IS-SUR-TILLE 21

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

HORAIRES PRÉVISIONNELS DE LA MANIFESTATION POUR LA JOURNÉE DU

27/04/2014

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
07:00	08:00	Contrôles administratifs	Toutes	
07:00	08:00	Contrôles techniques	Toutes	
08:00	0815	Essais Libres	Open MX1	15 min
08:20	08:35	Essais Libres	Open MX2	15 min
08:40	08:55	Essais Libres	125 cm3	15 min
09:00	09:15	Essais Libres	Espoirs 85 cm3	15 min
09:20	09:35	Essais Libres	Vétérans	15 min
09:40	09:50	Essais Libres 1	MX Kids	10 min
10:00	10:15	Essais Chronométrés	Open MX1	15 min
10:20	10:35	Essais Chronométrés	Open MX2	15 min
10:40	10:55	Essais Chronométrés	125 cm3	15 min
11:00	11:15	Essais Chronométrés	Espoirs 85 cm3	
11:20	11:35	Essais Chronométrés	Vétérans	
11:40	11:50	Essais Libres 2	MX Kids	
		Repas		
13:15	13:40	Manche 1	125 cm3	20 min + 1 tr
13:45	14:05	Manche 1	Espoirs 85 cm3	15 min + 1 tr
14:10	14:20	Manche 1	MX Kids	08 min + 1 tr
14:25	14:50	Manche 1	Open MX2	20 min + 1 tr
14:55	15:20	Manche 1	Open MX1	20 min + 1 tr
15:25	15:50	Manche 1	Vétérans	20 min + 1 tr
		Pause		
16:00	16:25	Manche 2	125 cm3	20 min + 1 tr
16:30	16:50	Manche 2	Espoirs 85 cm3	20 min + 1 tr
16:55	17:05	Manche 2	MX kids	08 min + 1 tr
17:10	17:35	Manche 2	Open MX 2	20 min + 1 tr

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

HORAIRES PRÉVISIONNELS DE LA MANIFESTATION POUR LA JOURNÉE DU

27/04/2014

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
17:40	18:05	Manche 2	Open MX1	20 min + 1 tr
18:10	18:35	Manche 2	Vétérans	20 min + 1 tr

Remise des Prix

Association Moto Club Issois
Pdt : J. BONNE
69, Bd Pascal – 21000 DIJON

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

AMC ISSOIS
ASSOCIATION MOTOCLUB
IS-SUR-TILLE 21

Longueur: 2000 m
Largeur moyenne: 8 m
Nature: terre sablonneuse
Homologation préfectorale
Préfecture de Dijon
N° 502 /ODSI du 22 octobre 2010

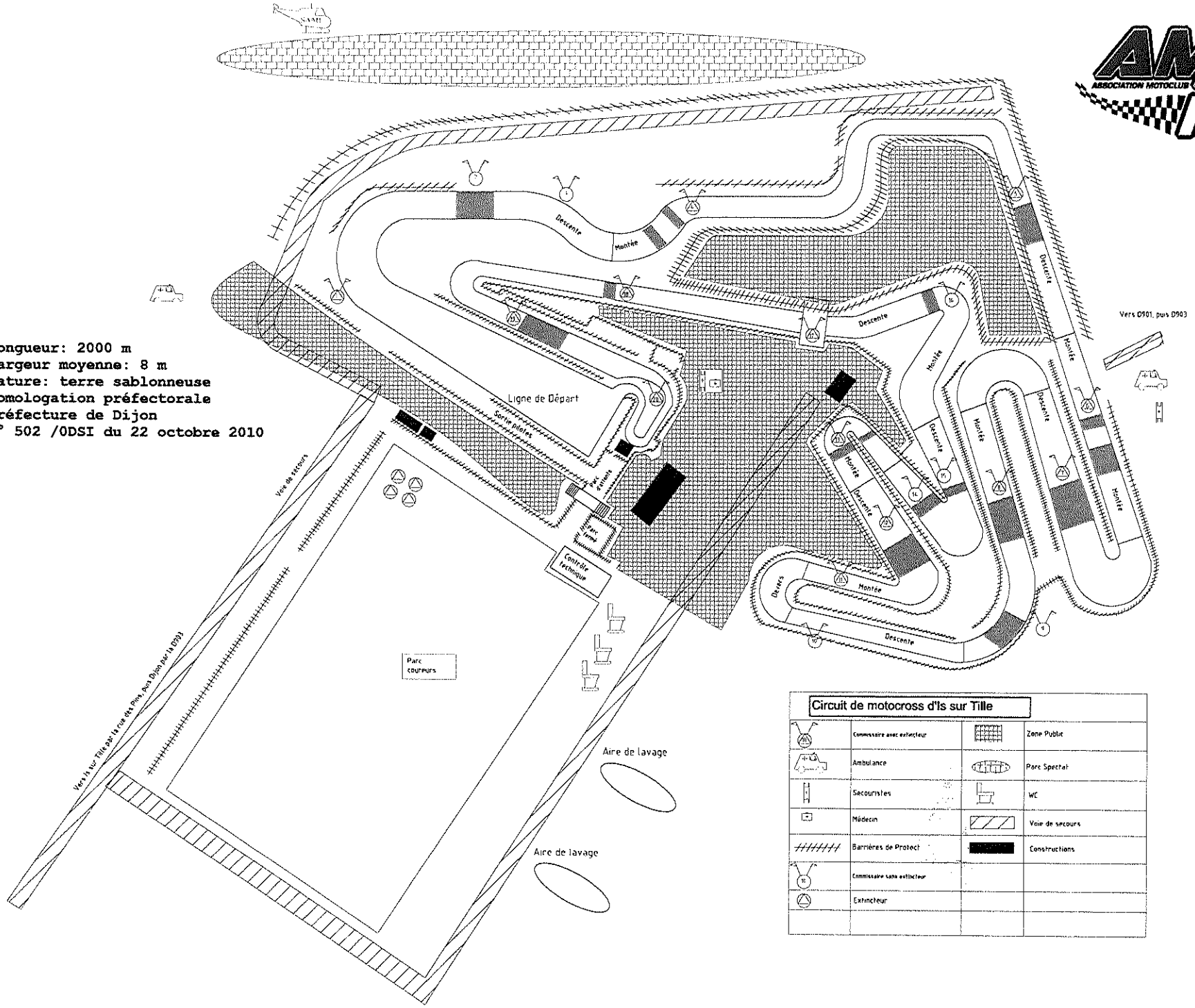

Circuit de motocross d'Is sur Tille			
	Commissaire avec extincteur		Zone Public
	Ambulance		Parc Spectat
	Secouristes		WC
	Médecin		Voie de secours
	Barrières de Protect		Constructions
	Commissaire sans extincteur		
	Extincteur		

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 AV. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

A L'ATTENTION DE **NATHALIE CHAMEROY**

MOTO CLUB ISSOIS

Pôle Sports Mécaniques
☎ 04 72 34 90 20

ATTESTATION DE POLICE D'ASSURANCE

(Articles A 331-17 et A 331-18 du Code du Sport)

Souscripteur : **ASSOCIATION MOTO CLUB ISSOIS**

Concentration ou manifestation assurée :

CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE MOTO CROSS

LE DIMANCHE 27 AVRIL 2014

EPREUVE 301 - MOTO CROSS NATIONALE 1 JOUR

N° de contrat : 127102418 214/ 34

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile pour les concentrations ou manifestations de véhicules terrestres à moteur que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement, la **compagnie COVEA** couvre pour la concentration ou manifestation ci-dessus dénommée se déroulant le : 6 avril 2014

- les risques prévus à l'article R331-30 du Code du Sport.

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

L'assureur renoncera en cas de sinistre, à tout recours contre l'Etat et les autorités territoriales (municipales, départementales, régionales) ainsi que contre toute personne relevant desdites autorités à un titre quelconque.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport.

« Pour la compagnie et Par délégation »
GRAS SAVOYE – Département Sports Mécaniques
CS70120- 26 rue Emile Decorps
F.69628 VILLEURBANNE Cedex

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2014